R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

SÉNAT

ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Education Nationale

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 15 février 2022

Objet : Elaboration de la carte scolaire en Seine-Maritime

Monsieur le Ministre,

Actuellement en préparation, la carte scolaire 2022 nous inquiète de nouveau comme les maires et les élus locaux tant elle semble inadaptée au besoin des élèves.

Les premières décisions annoncées traduisent en effet des fermetures de classes, y compris en REP, risquant de surcharger les effectifs en maternelles et primaires et, plus encore, dans les collèges et les lycées où les Dotations Horaires Globales sont très souvent insuffisantes. Des dispositifs favorisant l'inclusion des élèves en situation de handicap sont menacés, comme des options ou des enseignants de spécialité, avec le risque d'accroître les inégalités entre citoyens et territoires.

Dans le secondaire en Seine-Maritime, de nombreuses mobilisations, sous diverses formes, sont actuellement en cours pour dénoncer l'insuffisance des moyens qui sont alloués à de nombreux collèges et lycée, dans le cadre des dotations horaires globales (DHG) prévues par vos services, et notamment la baisse des heures postes.

Quant aux orientations retenues par vos services en cherchant à compenser la baisse des heures postes par des heures supplémentaires annuelles (HSA), elles entrainent des conséquences déjà fâcheuses pour les élèves, les équipes éducatives et les familles, avec une dégradation des possibilités de rencontres (internes au sein des équipes éducatives comme externes auprès des familles) et de suivi des élèves. Sans compter bien entendu les difficultés rencontrées par les enseignants bénéficiant de ces HSA avec des cours éparpillés sur plusieurs établissements dans la même semaine.

Cette nouvelle baisse des moyens prévue à la rentrée pour travailler sereinement au bénéfice de tous les élèves provoque de la lassitude et même une certaine désespérance au sein de la Communauté éducative, d'autant que bien souvent ces baisses viennent toucher des établissements donc les effectifs seront stables à la rentrée, sans compter les nombreuses conséquences de la crise sanitaire qui affectent tout particulièrement les élèves du second degré.

Pourtant, tout le contexte sanitaire et social de ces 2 dernières années, justifierait une élaboration des mesures de carte scolaire tournant le dos à une gestion strictement comptable, dans la plus grande concertation avec les acteurs de terrains dont les élus au rôle déterminant dans leur connaissance du territoire, des projets de logements engagés et de l'importance de l'école pour la vitalité des communes.

Que justifient alors ces fermetures de classes s'élevant à plus de 76 classes dans notre département ou ces suppressions classes en collèges et lycées ?

En pleine crise épidémique, il avait été convenu qu'aucune école rurale ne ferme sans l'accord du maire dans les communes de moins de 5 000 habitants. Pourquoi changer de règle alors que toutes les conséquences humaines, sociales, économiques de ces derniers mois exigent une attention et un soutien particuliers aux enfants et aux jeunes ?

…/…

Nous réfutons de nouveau la marche forcée vers les regroupements ou les fusions d'établissements. Tout plaide en effet pour des écoles de proximité, à taille humaine. Comptez-vous suspendre cette incitation forte menée par les autorités académiques qui dans certains cas peuvent s'apparenter à du chantage : un maintien des moyens à condition de vous regrouper !

Nous souhaitons également vous alerter sur les situations délicates rencontrées dans les écoles par manque de personnel et plus particulièrement, du fait du non-remplacement d'enseignants absents ou de directeurs « déchargés » de leur classe pour effectuer leurs autres missions. Chaque année, plusieurs centaines d'enseignants dans notre académie ne seraient pas remplacés. Cela renforce l'épuisement des équipes éducatives, directeurs et directrices d'école en tête, alors que leur charge de travail s'accroît. Les Inspecteurs de l'Éducation nationale sont confrontés à des choix très difficiles pour décider à quelle école affecter les rares remplaçants disponibles dans ce contexte de grave pénurie.

Comptez-vous ouvrir plus de postes pour la prochaine session du concours ? Nous constatons en effet un nombre anormalement élevé de vacataires dans le département de Seine-Maritime. Cela prouve si besoin, l'impérieuse nécessité de plus de recrutement. Lors des discussions sur le budget 2022 de l'Éducation nationale, nous sommes un certain nombre à avoir alerté sur l'insuffisance des crédits, des postes, sur les mesures de carte scolaire et les dotations horaires globales, dans le contexte actuel. Les heures supplémentaires ne permettent pas, en effet, de pallier le manque de postes, en collèges et lycées.

Les dispositifs spécifiques sont également en grande souffrance alors que les besoins sont immenses et mériteraient toute notre attention. Chaque année, de nombreux postes d'enseignants spécialisés ne sont pas pourvus, laissant des élèves en situation de handicap sans enseignant et des établissements sans solution. Des contractuels sans formation ou qualification sont recrutés via des annonces sur Pôle-Emploi, afin de pallier les vacances de postes. Comment rendre notre école plus inclusive dans ces conditions ?

Aussi, nous vous rappelons notre volonté d'obtenir les moyens adaptés pour les établissements scolaires de notre département. Nous vous rappelons notre entière mobilisation aux côtés de l'Éducation nationale pour maintenir une école de proximité, de qualité et de réussite aux enfants.

Nous vous demandons solennellement le maintien et le développement de l'ensemble des moyens dévolus jusqu'alors aux établissements scolaires et un moratoire sur les mesures envisagées pour la rentrée.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos sincères salutations.

Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime

Permanence parlementaire de la sénatrice Céline Brulin
33, place du général de Gaulle
76 000 Rouen
02 35 07 89 84
c.brulin@senat.fr

Sébastien Jumel
Député de Seine-Maritime

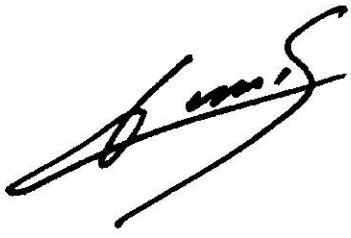

Permanence parlementaire du député Sébastien Jumel
36, quais Duquesne
BP 30071
76 200 Dieppe
02 35 55 14 16
sesbastien.jumel@assembléee-nationale.fr

Jean-Paul Lecoq
Député de Seine-Maritime

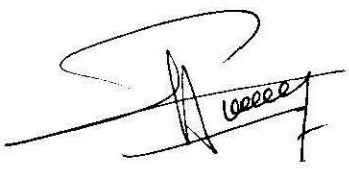

Permanence parlementaire du député Jean-Paul Lecoq
12, rue Michel Gautier
76 600 Le Havre
02 32 92 59 11
jplecoq-6vgo@wanadoo.fr

Hubert Wulfranc
Député de Seine-Maritime

Permanence parlementaire du député Hubert Wulfranc
99, Avenue Jean Jaurès
76 300 Sotteville-lès-Rouen
02 27 08 87 70
hubert.wulfranc@laposte.net